

Conférence Internationale des Commissaires chargés de la Protection des Données

Discours de **R. Lack**, de Newham dans la banlieue de Londres

Utilisation de la vidéo-surveillance (CCTV) et le développement des Technologies de la Reconnaissance de Visage sur la place publique

En 1997 la vidéo-surveillance a entraîné à Newham des réductions du nombre de crimes de plus de 35%, réductions qu'elle a également permis de maintenir. Entre cette date et octobre 1998, Newham a entrepris une étude sur l'utilisation de technologies pour renforcer l'avantage que les systèmes peuvent apporter à la majorité des citoyens et réduire la criminalité. Cette recherche a indiqué qu'on pouvait établir un lien entre la perception du public se croyant victime et la perception de repérage des criminels.

Il était nécessaire de réduire l'inquiétude du public qui craignait de se retrouver victime d'un crime et d'augmenter le sentiment du risque d'être repérés chez les criminels. Pas seulement d'être repérés au moment où ils commettent un crime, mais que leur présence soit détectée dans le secteur où le crime avait été perpétré. De cette façon, ils ne pourraient pas se servir de l'alibi prétendant qu'ils étaient absents du secteur.

En 1996, la crainte de la criminalité dans le public, dans toute la municipalité, était supérieure à 75%, elle est actuellement de 67% et elle continue de baisser. Ce n'est pas seulement une question de vidéo-surveillance, ni même de reconnaissance de visage. Ces chiffres sont dus à la position des autorités locales envers le comportement criminel et asocial d'un très faible pourcentage de la population et au travail en étroite collaboration avec la police. Ce n'était pas le cas, il y a dix ans, dans cette région.

Il faut faire prendre pleinement conscience aux criminels que leurs comportements (en majorité des hommes jeunes) sont inacceptables et que nous prendrons des mesures pour protéger la majorité respectueuse des lois. C'est notre devoir d'agir ainsi conformément à la Loi sur les Droits de l'Homme. Depuis que Newham a installé pour la première fois la vidéo-surveillance au début de 1997, on a, entre autres, ajouté la technologie de reconnaissance de visage à ce système. Ces ajouts seront toujours fait de manière publique, avec force publicité, comme on l'a fait en octobre 1998.

Nous avons alors besoin du pouvoir des médias, à ce moment-là, pour être sûrs que chacun serait au courant de ce que nous faisons. Quand nous disions « chacun », nous visions en particulier les criminels dans ce groupe. Ceux-ci devaient être conscients que ce que nous entreprenions, et c'était la sensation de repérage que nous devons accroître chez eux.

Cette solution s'est avérée être un succès et on a estimé l'approbation du public en comparant les résultats d'un sondage d'opinion datant du début de l'année 1998 à celui de la fin 1999. En 1998, 67% approuvaient la mesure d'installation de vidéo-

surveillance que nous prenions. Les résultats de 1999 publiés en 2000 indiquaient que 93% étaient désormais favorables à la démarche des autorités concernant la vidéo-surveillance. On a constaté cette augmentation en dépit du fait que, fin 1999, nous leur avons demandé d'exprimer leur jugement en tenant compte des problèmes de droits de l'homme, de droits civils et de vie privée qui pouvaient en résulter.

Quant à la réaction des criminels, nous n'avons parlé à aucun d'entre eux personnellement. C'est le travail de la police. Néanmoins, les chiffres de la criminalité, dans les secteurs équipés de vidéo-surveillance, ont baissé de façon spectaculaire. Jetons un coup d'œil au premier trimestre financier de cette année. Les municipalités analogues à Newham, de la banlieue de Londres ont constaté une augmentation des crimes de rue de 10% à 58%, tandis que Newham n'a constaté qu'une augmentation de 0,4%.

Ces résultats ont été atteints en améliorant la connaissance des criminels sur ce que la caméra pouvait faire. D'ordinaire, les caméras de vidéo-surveillance prennent une vue panoramique à grand angle d'un secteur pour utiliser la reconnaissance de visage nous nous sommes concentrés sur des zones d'entrée de point resserré et nous avons fait traiter la vue par un ordinateur.

Les jeunes ont une connaissance incroyable du pouvoir des ordinateurs et sont conscients qu'ils peuvent, dans certaines circonstances, faire mieux qu'un être humain. La fonction répétitive de visionner des visages passant sur un écran est une de ces tâches. Donc, en fait, ils savaient que nous utilisions des technologies qui ne s'arrêtaient jamais. Néanmoins, ils ne savaient pas quelles caméras accomplissaient cette fonction. De là, selon nous, les changements dans les chiffres de la criminalité. Ils ne misaient plus sur le fait qu'ils pouvaient commettre un crime derrière la caméra, alors qu'ils auraient pu passer devant une les identifiant, en route vers le lieu du crime.

Réduction de la criminalité : 34%, pour être exact, suite à l'introduction de la reconnaissance des visages. Nous avons bénéficié d'une aide incroyable des médias car la couverture à la télévision, dans les journaux et les magazines a été énorme, quand nous avons annoncé en octobre 1998 que le test allait commencer. Cette réduction de 34% a suivi celle 30% à 35% réalisée au moment de l'installation initiale de la vidéo-surveillance. Donc le total des réductions a plus que compensé les frais. A combien évaluez-vous la détresse que ressent un retraité, quand il s'est déjà fait agresser, qui craint de quitter son domicile pour aller récupérer sa retraite de peur d'être de nouveau agressé ?

Les résidents ont connu une exploitation franche et honnête de leurs systèmes de vidéo-surveillance conçus pour améliorer leur vie quotidienne et les protéger des infractions commises contre leurs droits civils, leurs droits à la vie privée et les droits de l'homme par une très petite minorité de criminels.

Est-ce que c'est le Big Brother d'Orwell ou un oncle ou une amie qui vous garde ?

Orwell était un visionnaire. La seule chose qu'il n'avait pas perçue, c'était le pourcentage auquel pouvait croître la criminalité et le fait qu'une petite minorité (à Newham, 0,04% des 250.000 habitants) serait responsable de la crainte de 75% de

la population d'être victime d'un crime. Newham a enregistré 35.000 crimes l'année dernière.

Nous ne sommes pas dans la situation de Big Brother qui vous surveille. Mais plutôt dans celle d'une autorité locale agissant comme l'oncle ou l'amie qui s'occupe de vous. Si la minorité criminelle nous considère comme un Big Brother, qu'il en soit ainsi. Nous rendons Newham plus sûr pour le reste des 249.000 habitants ! Ils acceptent les efforts que nous faisons pour leur compte.

Ce système est géré ouvertement, à la différence de la crainte d'Orwell d'un Etat ayant un contrôle total sur la population et prenant des décisions à leur place. Ce système est destiné, à la demande de la population, à améliorer leur style de vie. Nous sommes à l'écoute des opposants, mais nous avons des garanties en place basées sur leurs objections. Ce qui garantit que nous gérons un système juste et ouvert qui profite à la vaste majorité de ceux qui viendraient, vivraient, feraient leurs courses ou travailleraient à Newham. Le système de signalisation que nous utilisons assure également que chacun sait à quoi servent les caméras.

Le programme de Newham est un système qu'on utilise au profit de la majorité respectueuse des lois. Ces visages que nous scannons ne sont pas sauvegardés dans un ordinateur sauf s'ils correspondent sans aucun doute à une personne fichée dans la bases de données. Les fiches des personnes enregistrées dans la base de données sont examinées par la police au moins toutes les 12 semaines et plus souvent si les circonstances l'imposent. Personne n'entre dans le fichier, à moins qu'elle n'ait été condamnée pour avoir commis un crime et que les renseignements de la police indiquent qu'elle est bien impliquée dans une activité analogue au cours des 12 dernières semaines.

Toute personne qui alerte la salle de contrôle doit être confirmée d'abord par l'exploitant du conseil municipal et, ensuite par l'exploitant de la police avant qu'on envisage toute démarche.

Avant que le système soit activé, il y a eu des consultations entre les officiels de la Data Protection Registrars et Newham. Leurs conseils ont été adoptés et le Code de Bonne Pratique des systèmes a été revu pour qu'il se conforme à leurs suggestions.

Le système de vidéo-surveillance de Newham est géré de façon juste, ouverte et honnête. Il procure un environnement plus sûr aux résidents et aux visiteurs de Newham. Les systèmes sont largement portés à la connaissance du public et toutes les zones couvertes sont clairement signalées. Le fait que le système apporte ses services conformément à un Code de Bonne Pratique clair et avec des Procédures d'exploitation déterminées garantit l'honnêteté de ces exploitants.

Le principal objectif du système est de :

- Renforcer la sécurité de la commune en réduisant la crainte d'agression
- Aider à détecter et à prévenir la criminalité
- Faciliter l'arrestation et l'accusation des contrevenants afférents à la criminalité et au trouble public.

Les objectifs du Code sont de :

- Donner satisfaction à la communauté sur la compétence et l'honnêteté du système et de ses exploitants.
- Garantir que le personnel connaît et suit les bonnes procédures dans le cas d'un « incident ».
- Garantir que les preuves enregistrées sont conservées de manière à respecter les exigences du Service des Poursuites Judiciaires de la Couronne.
- Rassurer la communauté sur la protection de la vie privée dans les zones privées et les immeubles d'habitation.
- S'assurer que toutes les données collectées le sont conformément à la loi et uniquement aux fins pour lesquelles le système a été mis en œuvre.
- S'assurer que l'intérêt public, au cours du fonctionnement du système, est reconnu grâce à la sécurité et l'intégrité des procédures opérationnelles.

On a soigneusement évalué les implications de la Loi de 1998 sur la Protection des Données Personnelles et l'article 8 de la Loi sur les Droits de l'Homme avant de prendre la décision de développer un système de reconnaissance des visages. En outre, on utilise les systèmes dans l'intérêt de l'intégralité de la population avec honnêteté et intégrité. On a publié l'objectif des systèmes de vidéo-surveillance de Newham et l'un des objectifs mentionnés est « *la prévention et la détection des crimes* ». Par conséquent, il n'y a aucune « *interférence dans la vie privée comme le prévoit la loi* ». Les objectifs de Newham constituent une « *exception* » dans le cadre de la Loi car le système est utilisé aux fins de « *préserver la sécurité publique et prévenir le trouble public* ». En outre, les politiciens et le public le considèrent comme un « *besoin social urgent dans cette municipalité* ».

Les Codes sont strictement appliqués et Newham accepterait toute réglementation des activités de vidéo-surveillance venant du Gouvernement. Nous pensons qu'en tant qu'exploitant, nous ne respecterions pas seulement toute nouvelle réglementation, mais nos pratiques de travail actuelles dépasseraient toutes normes légales qu'on pourrait imposer.

En conclusion, Newham gère ce système depuis les trois dernières années. Il n'y a pas eu de tollé dans le public. Même les défenseurs de la liberté en Grande Bretagne reconnaissent que, dûment mis en place et exploité conformément à des instructions claires, ce système est extrêmement profitable aux citoyens locaux. Le vote populaire a localement augmenté de presque 40% depuis qu'on a introduit la reconnaissance de visage et le soutien local est actuellement de 93% en faveur des systèmes de vidéo-surveillance exploités comme ils le sont. Le fait est que Newham a dû refuser de nombreuses demandes d'installation de nouveaux systèmes et n'a jamais reçu de demande de suppression d'une caméra.